

**Barèmes des honoraires au 15 janvier 2018
Transactions dans l'ancien**

Les honoraires sont payables par l'acquéreur

MANDAT REUSSITE	5% TTC avec un minimum de 9 000 € TTC
MANDAT SIMPLE	6% TTC avec un minimum de 9 000 € TTC

Pour les viagers, 6%ttc de la valeur vénale du bien avec un minimum de 9000€ TTC

Estimation écrite, forfait de 250 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI ACTION IMMOBILIER CANNES 2 rue Félix Faure 06400 CANNES

RCS Cannes 477 994 537 Carte professionnelle T n°CPI 0605 2016 000 004 770 délivrée par la CCI NICE-Côte d'Azur. Garantie financière GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS ...

Sarl au capital de 7 500 Euros /

La délivrance d'une note est obligatoire.